

LA LETTRE AUX ÉLUS LOCAUX

www.credit-agricole.fr



ÉDITO

Lorsque la Cour des comptes étudie les Services Publics dans le cadre de la transition numérique, les communes rurales apparaissent sous un éclairage différent.

Côté législatif, le projet de Loi « École de la confiance » pourrait rendre l'école obligatoire dès l'âge de 3 ans.

Par ailleurs, toujours à l'affût des expérimentations menées dans le secteur du logement social, nous vous emmènerons à Bordeaux, où le bailleur Gironde Habitat et la start-up Qarnot viennent de démontrer que la puissance de calcul des ordinateurs pouvait être utilisée pour chauffer des bâtiments sans que ni la collectivité ni les locataires n'aient à débourser un euro.

Les énergies renouvelables seront également à l'honneur, puisque nous nous intéresserons aussi à la stratégie mise en œuvre par Rennes Métropole, le Département et le Syndicat départemental d'énergie d'Ille-et-Vilaine pour permettre à la production de décoller dans un département où leur part dans le mix énergétique était jusqu'à présent marginale.

Bonne lecture à toutes et à tous ! ■

10%

C'est la hausse de la commande publique enregistrée au 1^{er} trimestre 2019. Ainsi, le montant de la commande publique revient à son niveau de 2013 après une baisse de 5 années consécutives.

Les communes pour leur part réalisent la moitié de ces dépenses.

Source : Baromètre de la commande publique, février 2019

EN CLAIR

Services publics et transition numérique, une priorité pour la Cour des comptes

► Suite page 2



ZOOM SUR...

École de la confiance : focus sur la mesure phare qui impactera les maires et les communes.

► Suite page 3

LOGEMENT

Des logements sociaux chauffés par des ordinateurs

► Suite page 3

RENCONTRE DANS NOS RÉGIONS

Energies renouvelables : l'Ille-et-Vilaine passe à la vitesse supérieure



► Suite page 4

Services publics et transition numérique, une priorité pour la Cour des comptes

La Cour des comptes s'est penchée sur l'état des services publics dans les territoires ruraux. Sans constater véritablement d'abandon, elle estime vitales certaines évolutions, à commencer par l'adaptation numérique.



La révolution numérique peut-elle donner des opportunités d'amélioration et des gains d'efficacité pour les services publics en milieu rural ? C'est en tout cas l'une des solutions préconisées par la Cour des comptes et six chambres régionales des comptes dans le cadre d'un rapport, dense et fouillé, sur l'avenir des services publiques ruraux. La Cour rappelle que les territoires ruraux, le plus souvent non desservis par les grandes infrastructures de transports sont marqués par une faible densité de population, une proportion élevée de personnes âgées et une faible attractivité.

Les points faibles des services publics dans les campagnes

Pour la Cour, et contrairement à une idée répandue, « *il n'y a pas d'abandon généralisé de ces territoires par les grands réseaux nationaux de services publics* ». Elle estime notamment que, rapportée à la population, la présence physique y reste dense. Ce premier constat est cependant nuancé en fonction des trois grandes catégories de services publics.

La cour note ainsi que pour la première catégorie, c'est-à-dire les réseaux dont la densité est justifiée par leur mission ou inscrite dans la loi, comme la gendarmerie nationale, l'éducation nationale ou La Poste, la présence reste dense. Ce qui n'interdit pas, souligne le rapport, « *une réorganisation permettant d'en améliorer la qualité* ».

Pour la seconde catégorie de réseaux (par exemple, l'accueil du public dans les préfectures et sous-préfectures, à Pôle

Emploi ou dans les services des impôts), la Cour des Comptes note que l'accueil physique a largement régressé. Elle estime que l'on se trouve ici en présence de réseaux « *ayant vocation à être normalement accessibles en ligne* ». C'est le cas au sein des réseaux préfectoraux pour la délivrance des titres réglementaires (passeports, cartes nationales d'identité ...) qui se fait désormais en lien avec les mairies. La Cour juge cette évolution nécessaire et souhaitable. Elle remarque néanmoins que cette évolution s'est souvent effectuée sans anticipation ou concertation suffisante, ce qui contribue à entretenir un sentiment d'abandon.

Troisième catégorie de réseaux, l'accès aux soins médicaux et la prise en charge de la dépendance. La Cour estime que la solution doit être cherchée du côté de la mutualisation (grâce notamment aux maisons de santé pluridisciplinaires) et du numérique au travers de la télémédecine.

Réussir la transition numérique

La Cour rappelle que l'objectif de garantir l'accès aux services publics dans les territoires ruraux est affiché par l'État depuis plus de 30 ans. Elle pense qu'il faut rationaliser les schémas de présence des services publics en privilégiant l'échelon du département. Les Maisons de services au public, aujourd'hui au nombre de 1 300 sur le territoire, représenteraient notamment une bonne solution pour la Cour, même si leur offre de service est encore hétérogène et si elles doivent se professionnaliser. Le rapport suggère ainsi la création d'un métier d'agent polyvalent d'accompagnement du public.

Mais la Cour insiste surtout sur la nécessité de réussir la transition numérique. Pour elle, favoriser l'accès numérique aux services publics doit devenir le moyen de rétablir une égalité des chances pour les territoires ruraux, enclavés ou isolés, en relatif déclin économique. La dématérialisation devrait ainsi, pour beaucoup de services, constituer le mode d'accès normal permettant de compenser un accès physique limité ou distant en zone rurale. À condition toutefois précise-t-elle, que les infrastructures numériques permettent un accès à un Internet de bonne qualité et qu'il existe des dispositifs d'accompagnement des populations rurales pour utiliser ces services. Sinon, le risque serait au contraire de renforcer le sentiment d'exclusion. ■

Pour en savoir plus : L'accès aux services publics dans les territoires ruraux, Cour des comptes et cours régionales et territoriales des comptes – enquête publiée en mars 2019

« Ecole de la confiance » : de nombreux enjeux pour les maires

Le projet de loi « Ecole de la confiance » comporte plusieurs dispositions qui impacteront les communes. Un sujet pourrait pourraient particulièrement retenir l'attention des maires : les conséquences financières de l'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire.

» Parmi les nombreux points abordés par la loi « Ecole de la confiance », un en particulier aura des répercussions sur la gestion communale. Il découle d'un des axes centraux de la réforme : l'abaissement de six à trois ans de l'âge de l'instruction obligatoire.

Abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire

A l'heure actuelle, la très grande majorité des enfants de trois ans (plus de 99 %) est déjà scolarisée. C'est un tout petit échantillon de 26 000 enfants qui serait concerné par ce volet de la réforme. La mesure aura cependant un coût pour les communes. Car en ouvrant les portes de l'école maternelle à tous les enfants âgés de trois ans, elle entraînera de nouvelles dépenses. D'après le gouvernement, le montant de ces dépenses supplémentaires s'élèverait à 100 millions d'euros par an et serait couvert par le mécanisme compensatoire prévu pour permettre aux communes de faire face. Plus encore que le montant, ce sont les modalités du mécanisme de compensation qui ont focalisé l'attention des parlementaires lors de l'examen du texte à l'Assemblée le 19 février. Les principales difficultés sont venues des interrogations soulevées par le financement de l'enseignement privé. Depuis la loi Debré de 1959, les communes ont l'obligation de financer les écoles élémentaires privées sous contrat au même titre que les écoles publiques. Mais cette égalité de traitement du public et du privé n'était jusqu'à présent pas requise pour les écoles maternelles. Cer-

taines communes finançaient donc les écoles maternelles privées, d'autres pas. Tel qu'il était initialement prévu, le mécanisme de compensation n'aurait bénéficié qu'aux seules communes qui jusqu'à présent ne versaient aucune subvention aux écoles maternelles privées. Celles qui avaient fait le choix inverse n'auraient pas bénéficié de ce complément de ressources et auraient pu s'estimer lésées. Ce risque a finalement été évacué grâce à un amendement prévoyant que le mécanisme de compensation serait pérenne, et réévalué chaque année de façon à tenir compte de la variété des situations. ■

FOCUS

UNE NOUVELLE EXCEPTION FRANÇAISE ?

« L'instruction est obligatoire pour les enfants des deux sexes, français et étrangers, entre six ans et seize ans » : définitivement adoptée, la loi « Ecole de la confiance » rendra caduc cet article du Code de l'éducation et fera de la France une exception en Europe. L'âge auquel l'instruction devient obligatoire est de six ans chez la plupart de nos voisins. C'est notamment le cas en Belgique, en Allemagne et en Irlande. Il est de quatre ans au Royaume-Uni et aux Pays-Bas, et de sept ans en Suède.

LOGEMENT

Des logements sociaux chauffés par des ordinateurs

Utiliser la chaleur d'un microprocesseur pour alimenter un radiateur : c'est le pari qu'a fait la société Qarnot. Pour la première fois, des logements sociaux bénéficient de cette technologie à Bordeaux.

» À première vue, c'est un radiateur comme beaucoup d'autres. Et pourtant, l'appareil, baptisé « QH-1 », a déjà beaucoup fait parler de lui depuis que le bailleur Gironde Habitat a annoncé à l'automne que les 49 logements sociaux de la résidence Florestine, à Bordeaux, en seraient équipés dès 2019.

Chauffage gratuit pour les locataires

La raison de cet engouement ? Ce radiateur, avec ses trois micro-processeurs intégrés, est aussi un ordinateur. Et grâce à la chaleur dégagée, il permet aux occupants de se chauffer gratuitement. Mieux encore, le bailleur n'a pas non plus à débourser le moindre euro pour

la consommation des locataires. Rien de magique pour autant. Il y a bien, dans le modèle économique expérimenté à la résidence Florestine quelqu'un qui paye pour l'énergie que les autres ne font que consommer : ce sont les clients de Qarnot, la société qui a développé ce radiateur-ordinateur.

Un modèle 100% vertueux

Pour que le radiateur produise de la chaleur, l'ordinateur doit produire des calculs pour le compte des clients de Qarnot, qui ont besoin pour leurs activités de réaliser des opérations complexes : banques, laboratoires de recherche ou encore studios d'animation 3D.

En théorie, le modèle ne présente que des vertus. Il pourrait permettre de lutter contre la précarité énergétique, alors que la part des dépenses d'énergie dans le budget des ménages tend à augmenter. Il permettrait également d'éviter que d'énormes quantités d'électricité et de chaleur soient produites en pure perte dans des data-centers. Encore en phase de test, l'expérience mérite d'être suivie de près. ■

Energies renouvelables : l'Ille-et-Vilaine passe à la vitesse supérieure

Crée en septembre 2018, la société d'économie mixte Energ'iv vise à permettre à l'Ille-et-Vilaine de rattraper son retard dans le domaine des énergies renouvelables. Le Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine, en lien avec Unifergie, a souhaité soutenir cette initiative.



COMMENT EST NÉE ENERG'IV ET EN VUE DE QUELS OBJECTIFS ?

David Clausse : Energ'iv est à l'origine un projet qui a été voulu et pensé par trois collectivités territoriales : Rennes Métropole, le Département et le Syndicat départemental d'énergie d'Ille-et-Vilaine. Ces trois collectivités partageaient le même constat, à savoir que la production d'énergies renouvelables progressait beaucoup trop lentement et qu'il était nécessaire que le département se dote d'une structure commune afin de soutenir la filière.

Seul un acteur public était en mesure de jouer ce rôle. A la fois parce que la rentabilité de ces projets n'est jamais immédiate : il peut s'écouler dix ou vingt ans avant qu'un champ d'éoliennes ou une centrale photovoltaïque génère un retour sur investissement. Mais aussi parce que ce type d'initiatives implique une concertation avec les habitants et les communes concernées. Et il est beaucoup plus facile d'avoir ce dialogue quand, comme le Syndicat départemental d'énergie d'Ille-et-Vilaine, aujourd'hui principal actionnaire d'Energ'iv, on a dans son conseil d'administration les représentants des 350 communes du département. Partant de ces différents diagnostics, une SEM a été créée. Elle

est dotée d'un capital de 6 millions d'euros. L'objectif est que la part des énergies renouvelables, qui ne représente aujourd'hui que 8% du mix énergétique, dépasse les 30% à l'horizon 2030.

LE CRÉDIT AGRICOLE D'ILLE-ET-VILaine EST UN DES ACTIONNAIRES D'ENERG'IV. QUEL RÔLE JOUE-T-IL DANS LA STRATÉGIE DE LA SEM ?

D.C.: Le Crédit Agricole et sa filiale Unifergie font effectivement partie des acteurs bancaires qui très tôt nous ont rejoints dans l'aventure. Outre des capitaux indispensables, ces partenaires nous apportent une expertise et une culture financière souvent précieuses, tant dans les comités techniques qu'au conseil d'administration auxquels ils participent par le biais de leurs représentants. Pour le moment, tout le travail en amont d'identification et de sélection des projets est assuré par la SEM. Mais nous serions heureux qu'à terme, les banques, grâce à la connaissance qu'elles ont de leurs clients, contribuent également à ce travail de ciblage et nous permettent d'être encore plus efficaces dans le repérage des initiatives intéressantes.

QUELS SONT AUJOURD'HUI LES PRINCIPAUX PROJETS SOUTENUS PAR ENERG'IV ?

D.C.: Nous avons dès le début pris une participation dans un projet de méthanisation porté par une cinquantaine d'exploitants agricoles à Janzé. Nous en avons une autre dans un projet de parc éolien au sud du département. Toujours dans le domaine de l'éolien, nous espérons dès le second semestre pouvoir investir dans un second projet à Acigné, près de Rennes. Concernant le photovoltaïque, nous avons un projet de grande envergure avec le groupe Marc, qui est un des acteurs majeurs des travaux publics et du bâtiment dans la région, et nous développons nos propres installations sur les toitures des bâtiments (les bâtiments publics notamment). Dans le domaine des transports enfin, nous entendons investir dans la création de stations bio-GNV (gaz naturel pour les véhicules produit à partir de déchets organiques), et contribuer ainsi au développement d'une mobilité décarbonée dans le département. ■

Entretien avec
David Clausse,

DIRECTEUR GÉNÉRAL
DU SYNDICAT
DÉPARTEMENTAL
D'ÉNERGIE
D'ILLE-ET-VILaine
ET RESPONSABLE
DE LA SEM ENERG'IV



DR

